Réf. Farde e-Assemblées : 2497418

N° OJ : **45**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Musées.- Annulation du subside nominatif à l'association italienne "Association of Significant Cimeteries in Europe".- Octroi d'un subside à l'asbl "Bruxelles-Musées-Expositions".- Montant : 1.600,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 28/04/2022;

Considérant que la cotisation annuelle au réseau des cimetières a été payée par l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Supprimer le subside nominatif de 1.600,00 EUR inscrit à l'article 77010/33201 du budget ordinaire 2022 au profit de l'association italienne "Association of Significant Cimeteries in Europe" à titre de cotisation annuelle étant donné que cette cotisation a été payée par l'asbl "Bruxelles-Musées-Expositions", et libérer les crédits.

Article 2 : Octroyer un subside de 1.600,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022 à l'attention de l'asbl "Bruxelles-Musées-Expositions" à titre de remboursement pour le paiement de la cotisation annuelle au réseau des cimetières.

Annexes :